

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

**COMMUNE LES MONTS D'AUNAY**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**Arrêté N° MA-ART-2023-016**

**OBJET : Permis de détention d'un chien de 1ère et 2ème catégorie - MANGI Marylène**

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants D. 211-3-1 et suivants R.211-5 et suivants,

**Vu** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

**Vu** l'arrêté du Préfet du Calvados, en date du 20 octobre 2009, dressant, pour le département du Calvados, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue du II de l'article L. 211-13-1 du code rural,

**Vu** l'arrêté du Préfet du Calvados, en date du 20 octobre 2009, portant agrément des personnes habilités à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

**Vu** la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : le permis provisoire de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : MANGI
- Prénom : Marylène
- Qualité : Propriétaire
- Adresse : 7 rue de Bretagne - Aunay-sur-Odon -14260 LES MONTS D'AUNAY
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :  
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES NORMANDIE
- Numéro du contrat : 13322602907
- Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : 21 juillet 2016
- Par : TRAN-NGOC Philippe - 17 rue du Docteur Michel 14400 Bayeux

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : LIZZY
- Race ou type : Staffordshire Terrier Américain
- Catégorie : 2ème
- Date de naissance ou âge : 10 octobre 2015